

LE LOCAL DE VISITE DU BUREAU DU PORT DE FORT DE FRANCE

Depuis plus d'une vingtaine d'année, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique (CCIM) ayant à cette époque la gestion du port de Fort de France a attribué aux services des douanes un local de 600 m² destiné aux contrôles des conteneurs. Ce local est situé au quai de l'hydrobase dans l'enceinte portuaire de Fort de France.

Cet espace, de part sa superficie, était tout à fait adapté à répondre aux attentes des agents des douanes demeurant alors dans les locaux qu'occupent actuellement les services de la préfecture et la capitainerie de Fort de France près du terminal croisière.

Cependant, ce lieu n'a jamais été aménagé pour répondre aux attentes des agents des douanes : Pas de sécurisation, pas de toilettes, pas de mobilier, pas de matériel... Un véritable refuge pour les pigeons dont les excréments jonchent le sol et les bardages métalliques de la toiture.

Les années passant, aucune équipe dirigeante de l'administration de douane de Martinique n'a réussi à obtenir de la CCIM un aménagement de cet espace. Les contrôles douaniers se font encore à destination dans les entreprises, dans les magasins sous douane, sur le port dans des conditions de travail déplorables conditionnées par les aléas climatiques et les intempéries.



Avec la construction du terminal de Pointe des Grives, la CCIM avait fait miroiter au service des douanes la possibilité de disposer d'un hangar de visite sur ce site. Les agents douanes l'avaient réclamé.

Les équipes dirigeantes successives ont été incapables de mener à bien ce projet. Force est de constater que depuis bien des années les agents du bureau du port attendent toujours la réalisation de ce hangar, continuant à effectuer leur missions de contrôle dans des conditions de travail de plus en plus dégradées sans pouvoir disposer d'un hangar de visite.

Toujours est il ... le hangar de visite de l'hydrobase est resté dans le même état de délabrement sans possibilité pour les agents des douanes d'y effectuer un quelconque contrôle.

L'inutilisation de cet immense hangar a dès lors réveillé, en novembre 2016, les appétits de la nouvelle structure : « **Le grand port Maritime** » en charge de la gestion du port de Fort de France.

Avec l'accord du chef de service du bureau du port de Fort de France de l'époque, et l'assentiment de la Direction Régionale, 300 m2 de ce hangar de visite ont été restitués au grand port en échange d'une promesse d'aménagement immédiat de ce local afin de le rendre opérationnel aux contrôles douaniers et ce, dès le 5 octobre 2016. Le grand port maritime a même déclaré à l'équipe dirigeante que la remise des clés est le déclencheur du début des travaux. Elle y a cru ...

A ce jour, trois mois après cette prétendue décision d'un démarrage immédiat des travaux conditionné par la remise des clefs du hangar, la réhabilitation complète se fait toujours attendre... Pour le grand port, il est hors de question d'y aménager des toilettes. La structure n'est toujours pas opérationnelle pour permettre la réalisation d'un quelconque contrôle. Cependant, la douane qui ne cesse de déployer des efforts pour être un facilitateur du commerce, auprès de cette structure, ne parvient pas à obtenir en retour les moyens nécessaires à l'exécution de ses missions. Les autres 300 m2 sont par contre déjà réhabilités pour accueillir un nouvel opérateur du commerce...



Les contrôles douaniers, eux, continuent toujours à se faire sur la plate-forme portuaire et à l'extérieur, sous le soleil et les intempéries, par des agents de l'ex-ante animés d'une conscience professionnelle et dont le nombre reste insuffisant pour l'accomplissement de leurs missions douanières.

La **CDMT – Douane** réclame donc :

- *De meilleures conditions de travail pour les agents du bureau du Port de Fort de France.*
- *Une adéquation des effectifs aux missions douanières et fiscales dévolues à ce bureau.*
- *L'implication nécessaire de l'équipe dirigeante pour la réalisation des travaux du hangar de visite de l'hydrobase.*
- *La création d'un hangar définitif de visite inter – administrations sur le site de la pointe des grives en raison de l'accroissement du trafic commercial résultant du développement des infrastructures du canal de Panama.*



LES MUTATIONS EN MARTINIQUE

Le régime des mutations prévoit que les agents des douanes doivent s'inscrire au tableau de changement de résidence pour la ou les branches choisies et rejoindre leur Direction d'affectation une fois que la **CAPC** s'est prononcée. Cette règle est valable pour tout agent titulaire ayant fait acte de candidature au tableau des mutations.

Il avait été constaté que certains agents **OP/CO** en poste en Métropole désirant rejoindre la Martinique postulaient dans la branche de la surveillance ou leur classement était plus favorable que celui de la branche opération commerciale. Une fois arrivés, sur le territoire de la Martinique, ces agents refusaient d'abord de rejoindre leur affectation au sein des unités de surveillance, ensuite d'effectuer leur stage de changement de branche et entamaient une procédure pour inaptitude à la Surveillance.

Face à ce constat, les représentants de la **CDMT – Douane** avaient demandé à l'Administration de mettre un terme à cette dérive qui pénalisait les agents désireux d'exercer leurs missions dans la branche de la surveillance et gênait le bon fonctionnement de ces unités en les privant des agents attendus.

Les représentants de la **CDMT – Douane** avaient obtenu de l'Administration que les stages de changement de branche se fassent avant les affectations en Martinique et aux Antilles – Guyane. Ce principe avait été accepté et acté en **CAPL** et mis en application.

Cette règle n'est plus actuellement respectée. En septembre 2015, un cadre B muté à la **BSE** de trinité est reconnu inapte surveillance une fois muté en Martinique. Il est alors affecté au bureau du port de Fort de France.

En septembre 2016, un autre agent de catégorie B muté à trinité est détaché au bureau du port de Fort de France jusqu'au mois d'août dans l'attente de la réalisation de son stage de changement de branche. Dans la foulée cet agent demande son changement de branche pour les opérations commerciales. La liste n'est pas exhaustive.

★ ★
★ **COMME** ★
DOUANIERE
★ **J'ASSURE !!** ★

Les représentants de la **CDMT – Douane** constatent une désaffectation de la branche surveillance, car le sous-effectif est criant et, seuls les agents en sortie de stage viennent combler ces postes qui restent vacants bien longtemps.

Les représentants de la **CDMT – Douane** demandent que les principes actés en **CAPL** soient respectés :

- Réalisation du stage de changement de branche avant la mutation aux Antilles – Guyane.**
- Retour à la résidence de provenance en cas de refus de rejoindre son poste d'affectation.**
- Pas de détachement en OP/CO pour les agents mutés en surveillance.**
- Réalisation d'un concours national avec affectation régionale pour lutter contre le turnover des effectifs.**
- La communication plus soutenue des concours dans les médias locaux.**
- L'obligation de résidence de 04 ans pour les agents mutés en Martinique afin de stabiliser les effectifs.**
- L'obligation de résidence d'une année dans son poste d'affectation avant de postuler pour un autre service.**



Bureau de la CDMT Douanes

Lucien DAVID-DEHAL	Secrétaire	Dominique DUMANOIR	Secrétaire adjoint
Marie-Louise FILA	Trésorière	Éliane GABORY	Trésorière adjointe
Marie-Eva LEVERT	Assesseur	Fred BINGUE	Assesseur
Fernand MACAIRE	Assesseur	Claudine CHARLES ALFRED	Assesseur
Michel MOUNIAPIN	Assesseur	Julien TOLEDANO	Assesseur

Les Élus CAPL

Lucien DAVID-DEHAL	CAPL N°2 Titulaire	Nicol PARDIN	CAPL N°2 Suppléant
Monique PASTOR	CAPL N°2 Titulaire	Simon SELOI	CAPL N°2 Suppléant
Éliane GABORY	CAPL N°3 Titulaire	Marie-Eva LEVERT	CAPL N°3 Suppléant

Les Élus en CTSD

Lucien DAVID DEHAL	Titulaire	Louis CAYOL	Suppléant
Dominique DUMANOIR	Titulaire	Fred BINGUE	Suppléant

Les Élus en CHS S

Marie-Eva LEVERT	Titulaire	Simon SELOI	Titulaire
Christine TABARY	Suppléante	Moise FILA	Suppléant

Les Élus MASSE

Fernand MACAIRE	Titulaire
-----------------	-----------

Commission de réforme

Dominique DUMANOIR	Titulaire cat A		
DAVID DEHAL Lucien	Titulaire cat B		
Éliane GABORY	Titulaire cat C	Marie-Eva LEVERT	Suppléante cat C

Bulletin d'adhésion à la centrale Démocratique Martiniquaise des Travailleurs

Nom / Prénom :

Grade :

Résidence / Service :

Téléphone :

J'adhère au syndicat CDMT / Douanes : date.....signature

<http://cdmt-douane972.e-monsite.com>